



**Arrêté temporaire n°23-AT-0676  
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

**RUE DE SAVOIE**

**Objet : Tirage au sort  
du jeu de Noël**

Interdiction de  
stationnement et  
circulation interdite

Le 19 décembre 2023

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 417-10,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande de la Fédération Aixoise des Artisans et des Commerçants, représentée par Monsieur Florian Louveau,

Considérant que l'organisation du tirage au sort du jeu de Noël rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 19/12/2023 RUE DE SAVOIE,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le 19/12/2023, les prescriptions suivantes s'appliquent RUE DE SAVOIE :

- La circulation des véhicules est interdite de 15h30 à 21h00 dans sa portion comprise entre la rue de France et l'avenue du Petit Port ;
- Le stationnement des véhicules est interdit de 11h00 à 21h00 sur tous les emplacements, dans sa portion comprise entre la rue de France et l'avenue du Petit Port.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

**ARTICLE 2 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée **au Directeur de Cabinet et au Directeur de la Sécurité et de la Tranquillité Publique.**

Police municipale  
4 rue Jean Monard  
73100 AIX-LES-BAINS  
Tél : 04.79.35.38.36  
Mail :  
police@aixlesbains.fr

Arrêté N° 23-AT-0676  
1/2

Destinataires :

- Fédération Aixoise des Artisans et Commerçants
- Monsieur le Commandant de Police
- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains
- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget
- Le service voirie signalisation
- M le Chef de la Police Municipale

Aix-les-Bains, le 06/12/2023



**Pour le maire  
l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains  
Jean-Marc VIAL**

Arrêté N° 23-AT-0676  
2/2